

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 4-251-1917 rapportant les dispositions de l'arrêté du 20 novembre 1916 en ce qui concerne la sortie du pain de gluten.

n° 4-251-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 mai 1917

Numéro JO
n° 251 du 30/09/1917

Date du numéro
30 septembre 1917

VISAS

Le ministre des colonies, Vu le décret du 10 novembre 1916 portant prohibitions de sortie

Vull'arrêté ministériel du 20 novembre 1916 portant dérogations aux prohibitions de sortie

Vull'arrêté ministériel du 7 avril 1917 du ministre des finances,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique.- Sont rapportées, en ce qui concerne le pain de gluten, les dispositions de l'arrêté du 20 novembre 1916 susvisé.

MAGINOT.